

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT/DAT

Affaire suivie par :
Dorothee BRUNEL

A

M. le Préfet du Nord
12, rue Jean-sans-Peur
59 039 LILLE Cedex

dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 25 AOUT 2011

Objet : information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à la consultation dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la place républicaine - quartier des trois ponts à Roubaix
Références : TA 2011-06-09-125 (DAT 11-0701)

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique – quartier des trois ponts à Roubaix, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 9 juin 2011.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, il est réputé favorable, en application de l'article R122-13 du code de l'environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite sera jointe au dossier d'enquête publique, et devra être rendue publique via votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation, le
directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement



Michel Pascal